



**S** AGENCE  
NATIONALE  
DU **SPORT**

# DISPOSITIF CLUBS

## « PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX »

CAMPAGNE 2024



# SOMMAIRE

---



**01**

Cadre général

**02**

Actions éligibles

**03**

Informations pratiques

**04**

Bilan des actions  
financées en 2023

**05**

Calendrier

**06**

Annexes

01

---

# Cadre général

# Cadre général

- ▶ **Dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, le Président de la République a fait de la promotion de l'activité physique et sportive la Grande Cause Nationale 2024 (GCN2024).** Elle sera le relai sociétal qui portera l'héritage immatériel de ce rendez-vous unique et historique, avec l'objectif de faire du sport un levier d'éducation, de santé et d'inclusion.
- ▶ Les **projets sportifs fédéraux (PSF)** devront s'inscrire dans cette ambition ; ils contribueront à faire de la France une Nation plus sportive en cherchant à développer significativement le nombre de pratiquants d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et en favorisant un accueil de qualité dans les clubs lors de la rentrée sportive 2024 en septembre prochain.
- ▶ **L'Agence Nationale du Sport consacre 80 M€ (+5 M€ par rapport à 2023) à la mise en œuvre des PSF en 2024 avec une enveloppe socle de 75,25 M€ et une part complémentaire de 4,75 M€ pour mener des actions dans le cadre du dispositif « Vacances olympiques et paralympiques ».**

# Contexte

- ▶ À la suite de la campagne 2023 comptabilisant près de **2 000 actions** soutenues et représentant près de **2,5 M€ attribués aux clubs F.F.F.**, la Fédération relance pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés.
- ▶ **L'enveloppe FFF PSF dédiée aux clubs est divisée en enveloppes régionales en prenant en compte le nombre de Districts, clubs et licencié(e)s du territoire.** Les Ligues définissent ainsi leur propre politique de répartition des aides sur leur territoire. Les aides sont attribuées dans le cadre d'une Commission Régionale (composée d'élue(s) et salarié(e)s), sur proposition des Districts après étude des actions au niveau départemental. La FFF recensera l'ensemble des procès-verbaux des Commissions Régionales et les transmettra à l'ANS dans le cadre de la transparence de la décision.
- ▶ Une **enveloppe supplémentaire** sera dédiée et sanctuarisée aux clubs des territoires carencés mettant en place des animations pendant les vacances scolaires de printemps et d'été autour des Jeux Olympiques et Paralympiques dans le cadre de la thématique « Animations vacances olympiques et paralympiques ».
- ▶ La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses **priorités de développement**, à savoir :
  - ⊙ **La diversification de ses pratiques**
  - ⊙ **Le développement de la pratique féminine**
  - ⊙ **Le développement du football loisir**
  - ⊙ **La structuration de ses clubs**
  - ⊙ **Le développement et la promotion des programmes éducatifs**
  - ⊙ **La prise en compte des enjeux sociétaux**





# Contexte

- ▶ Par ailleurs, les actions suivantes feront l'objet d'une attention particulière :
  - ⊙ **Correction des inégalités sociales et territoriales** en matière d'accès aux pratiques, en particulier en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap
  - ⊙ **Renforcement de la lutte contre les dérives** (discriminations, homophobie, radicalisation...) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques, sexuelles et sexistes)
  - ⊙ **Actions portées par des clubs issus de territoires prioritaires** (QPV / ZRR)
- ▶ Dans le cadre de l'évaluation de la FFF sur le déploiement du dispositif PSF, l'ANS s'appuiera sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (part de l'enveloppe budgétaire dédiée à la pratique féminine et parasport), et s'assurera que 50% de l'enveloppe sera à l'attention des clubs (objectif atteint par la FFF depuis 2021).

# Conditions d'éligibilité et de financement



## Porteurs de projet éligibles au dispositif

**Clubs affiliés à la FFF**  
(hors Corse, Polynésie-Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon gérés par les instances déconcentrées de l'Etat)

## Cas des clubs omnisports

Les sections « Football » d'un club omnisport peuvent déposer un dossier dans le cadre du dispositif PSF



3

## Nombre d'actions déposées

**Chaque club** pourra solliciter une subvention **pour 3 actions au maximum**



## Contrat d'engagement républicain

La souscription au contrat est un **préalable obligatoire** à l'octroi de toute subvention publique



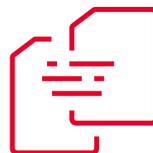
## Seuils et plafonds de financement

**Aide minimum de 1 500 € par porteur de projet** (1 000 € pour les clubs situés en ZRR ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR)

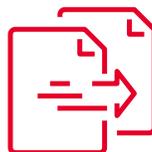
Le montant d'aide pour chaque action subventionnée **ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action**

**Acquisition de petits matériels pour un montant maximal de 500 € HT** (moyen pour la mise en place d'une action et non une action en tant que telle)

# Conditions d'éligibilité et de financement



**Le projet devra s'inscrire impérativement dans un ou plusieurs objectif(s) opérationnel(s) de l'Agence Nationale du Sport**  
(promotion du sport santé, développement de la pratique, développement de l'éthique et de la citoyenneté),  
**et dans les 6 axes du plan de développement fédéral « Performance 2024 »**  
(cités en page 4)



Le dossier devra être déposé  
**au plus tard le 30 avril 2024**  
sur la plateforme [Le Compte Asso](#)



Pour être financée sur la  
campagne 2024, l'action doit  
impérativement avoir commencé  
**avant le 31 décembre 2024**

02

---

# Actions éligibles

## 2.1 | Promotion du sport santé

# DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE FOOT EN MARCHANT

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mise en place d'une offre de pratique « Foot en marchant » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante



Licencié(e) FFF +45 ans H/F, et public sport adapté/handisport H/F



Existence d'une section loisir reconnue par la FFF; 10 participant(e)s licencié(e)s loisirs FFF au minimum



Organisation d'initiations et/ou d'évènements à destination de nouveaux publics



Licencié(e) FFF +45 ans H/F, et public sport adapté/handisport H/F



2 évènements au minimum mis en place ; 15 participant(e)s minimum (3 équipes)



# DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE FIT FOOT

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

**Mise en place d'une offre de pratique « Fit foot » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante**



Ouvert à tout public ;  
Public féminin prioritaire



Existence d'une section loisir reconnue par la FFF;  
10 participantes licenciées loisir FFF au minimum (pour la saison en vigueur au moment de l'action)

**Organisation d'initiations et/ou d'évènements à destination de nouveaux publics**



Ouvert à tout public ;  
Public féminin prioritaire



2 initiations/évènements mis en place au minimum ; 10 participantes minimum (licenciées et non licenciées)



## 2.2 | Développement de la pratique

# DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE LA PRATIQUE FÉMININE

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mise en place d'actions promotionnelles (journée porte-ouvertes, ...) permettant d'attirer/accueillir de nouvelles licenciées



Non licenciées de tout âge



- Nombre de nouvelles licenciées
- Nombre d'équipes N/N+1
- Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 1)

Mise en place d'actions pour fidéliser les licenciées



Licenciées de tout âge



- Taux de renouvellement des licences féminines (joueuse, dirigeante, éducatrice)
- Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 1)



# DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FUTSAL

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### Création d'une section futsal ou ouverture d'une nouvelle catégorie



U9-Séniors H/F



- 8 licences futsal minimum dans la catégorie (à partir des U9)
- 1 séance hebdomadaire minimum
- Organisation ou participation au minimum à une journée ou ½ journée promotionnelle, et/ou Rentrée du Futsal et/ou Noël du Futsal

### Animation d'une section futsal



U9-Séniors H/F



- 8 licences futsal minimum dans la catégorie (à partir des U9)
- 1 séance hebdomadaire minimum
- Organisation ou participation au minimum à une journée ou ½ journée promotionnelle, et/ou Rentrée du Futsal et/ou Noël du Futsal
- Référent Section Futsal ayant suivi à minima un Module « Attestation Fédérale » Futsal ou CFI Futsal (Module U13-U15 ou Module U18-Seniors)



# DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL DANS LE MILIEU SCOLAIRE

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des écoles primaires



U8-U11 filles-garçons



- Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'une école
- Nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, une école et la mairie

### Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des collèges



U12-U15 filles-garçons



- Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'un collège
- Nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, un collège et la mairie/département

### Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des lycées



U16-U18 filles-garçons



- Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'un lycée
- Nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, un lycée et la mairie/région



# DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE PRATIQUE LOISIR\*

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Création d'une section Foot Loisir au sein du club via le processus partagé par la FFF/Ligue/District



Tout licencié(e) à partir de U14



- Nombre de licences Loisir dans le club
- Validation de la Section par les instances

Participation à des événements organisés par le District liés à une pratique loisir (critériums, événements promotionnels...)



Tout licencié(e) à partir de U14



Nombre de licencié(e)s prenant part à l'offre de pratique



\* Pratiques loisirs : Foot à 11, Foot à 8, Beach Soccer, Futsal, Foot5, Futnet, Golf Foot et eFoot  
Toute action Fit Foot et le Foot en marchant doit s'inscrire dans les items PSF dédiés (cf thématique Promotion du sport santé)



# DEVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE LA PRATIQUE DES JEUNES

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### Mise en place de journées portes ouvertes et/ou de stages au sein du club



Non-licencié(e)s  
(portes-ouvertes)  
U6-U13 H/F (stages)



- Nombre de nouveaux licencié(e)s U6-U13 H/F N/N+1
- Nombre de participant(e)s

### Elaboration et mise en œuvre d'un projet club pour structurer et développer l'Ecole de Football



Licencié(e)s U6-U13 H/F



- Evolution du nombre de joueur(se)s et taux de fidélisation U6-U13 H/F N/N+1
- Nombre d'équipes engagées sur les plateaux
- Niveau de labellisation atteint



# DEVELOPPEMENT DE L'ARBITRAGE

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

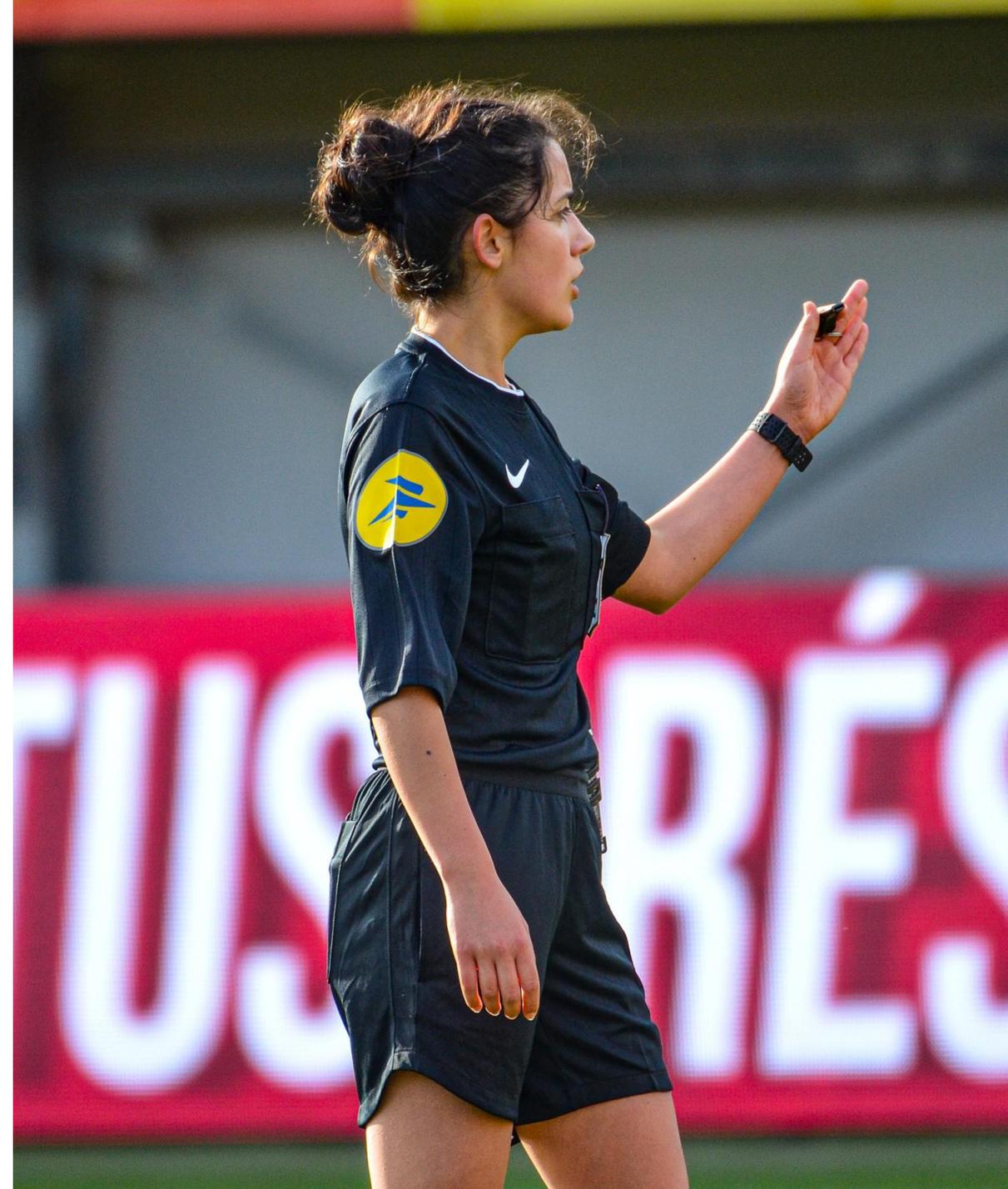
Organisation d'ateliers de sensibilisation à la fonction d'arbitre (quiz vidéo, jeu sur les lois du jeu...)



Licencié(e)s et parents



- Nombre de personnes sensibilisées
- Diminution des actes d'incivilité pendant les matchs



## 2.3 | Développement de l'éthique et de la citoyenneté

# ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mise en place d'actions visant à développer la gestion éco-responsable du club, en lien avec le guide pratique « mon club de football éco-responsable »



Dirigeant(e)s, éducateur(trice)s, licencié(e)s, parents et acteur(trice)s de l'écosystème du club



- Nombre de personnes impactées
- Selon le sujet :
  - Mesure de la réduction des déchets
  - Economie d'énergie
  - Kms parcourus en covoiturage / mobilité douce ou active
  - Etc...

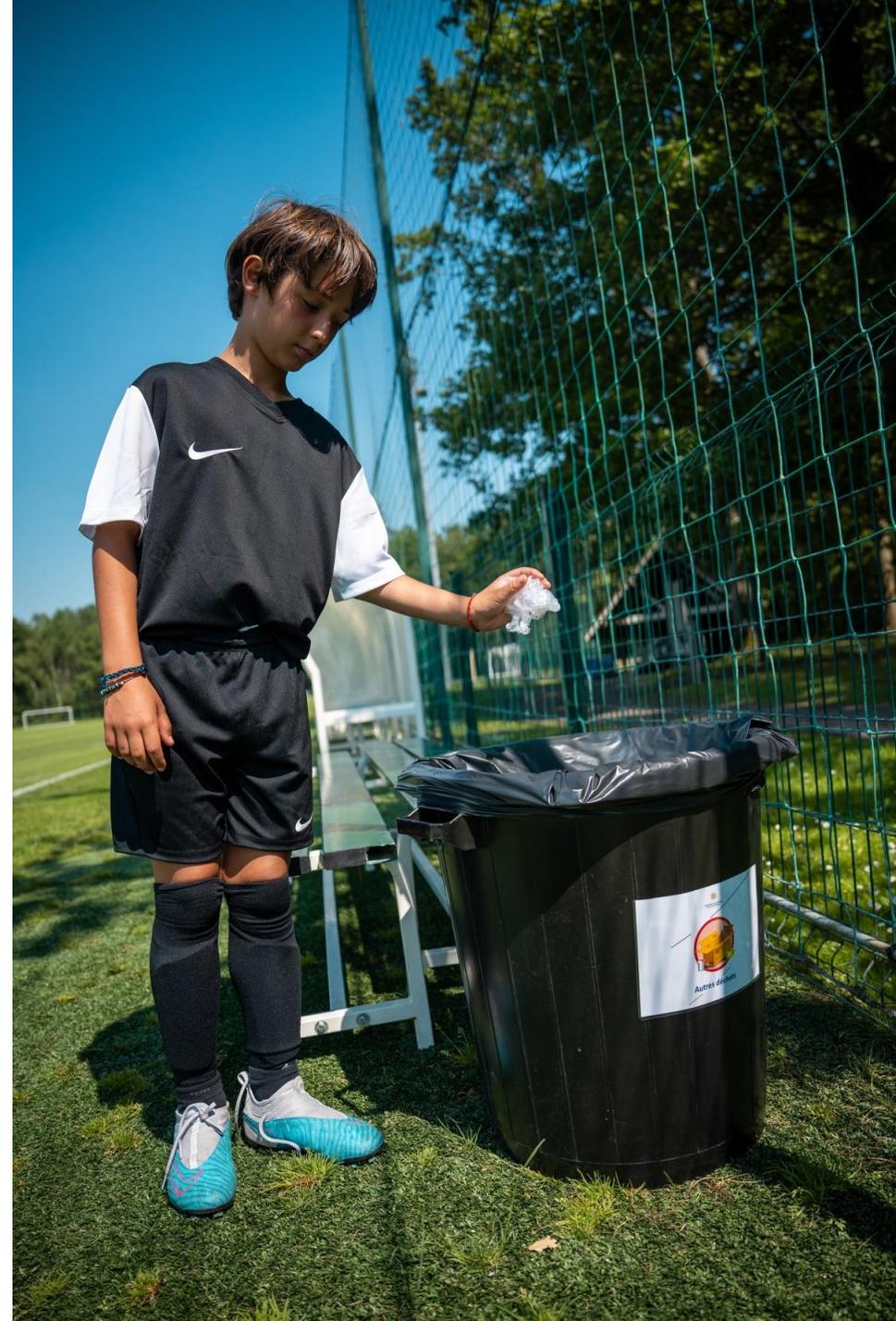
Mise en place d'actions visant à sensibiliser à l'éco-responsabilité au sein du club et/ou sur un événement, en lien avec le PEF ou des partenaires experts



U8-U15 H/F



- Nombre de personnes impactées
- Collaboration avec des partenaires experts
- Nombre d'actions ponctuelles organisées
- Mise en place d'un système d'évaluation d'impact (questionnaire) sur le tri des déchets, le comportement des licenciés...



# LE FOOTBALL COMME OUTIL D'INSERTION

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mise en place d'actions visant à proposer une pratique inclusive et partagée du football à destination de populations « fragiles »



- Mineurs isolés, réfugiés, demandeurs d'asile,
- Domiciliés en territoires prioritaires (QPV, ZRR..)
- Personnes sans domicile fixe,
- Personnes handicapées (mental, physique)\*
- Personnes sous-main de justice



- Concours et soutien d'experts et partenaires (comités locaux de la FFSA/FFH, associations d'experts, collectivités, services de l'Etat..)
- Utilisation des différents outils de la FFF (PEF, guide..)

Mise en place d'actions permettant l'épanouissement des licencié(e)s par l'engagement citoyen, l'ouverture civique, la découverte culturelle, le lien intergénérationnel, la solidarité, l'aide à l'insertion professionnelle



Tout licencié(e)



- Collaboration avec des associations spécialisées et acteurs institutionnels (acteur du service public de l'emploi, professionnels de la culture..)



\* Obligation pour les porteurs de projets de faire remonter les actions financées par l'ANS dans le [Handiguide des Sports](#). Dans le cas contraire, l'ANS pourra procéder à une demande de reversement de l'aide attribuée à l'action.)



# DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DU PROJET EDUCATIF

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Organisation d'ateliers/animations permettant de faire vivre le Programme Educatif Fédéral dans le club et/ou auprès des licencié(e)s



U6-U19 H/F



- Engagement du club dans le dispositif
- Nombre d'actions mises en place et remontées sur le site internet dédié
- Mobilisation de ressources externes pour accompagner ce projet
- Résultat du club au Challenge National PEF

Mise en place de créneaux de soutien scolaire auprès de ses licencié(e)s au sein du club



U8-U19 H/F



- Inscription au dispositif « Puissance Foot »
- Nombre de créneaux de soutien scolaire mis en place
- Nombre de licencié(e)s participants
- Mobilisation de ressources externes pour accompagner ce projet



# RENFORCER LE « VIVRE ENSEMBLE » : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES DISCRIMINATOIRES, SEXISTES ET SEXUELLES

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### Mise en place d'actions de prévention et/ou de réparation contre tout comportement discriminatoire



Tout licencié(e)



- Collaboration avec des associations expertes et des acteurs institutionnels (Forces de l'ordre, etc...)
- Activation des outils de la FFF (par exemple : Programme Educatif Fédéral)

### Mise en place d'actions relatives à la protection des licencié(e)s contre les maltraitances (harcèlement, violences sexuelles, bizutage, abus,...)



Licencié(e)s et parents



- Collaboration avec des associations expertes et des acteurs institutionnels
- Activation des outils de la FFF (par exemple : Programme Educatif Fédéral)



# DÉVELOPPER LA MIXITÉ DE L'ENCADREMENT

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

**Mise en place de sessions de formations initiales et continues visant à augmenter le nombre d'encadrant(e)s et à améliorer le niveau de compétence**



H/F encadrant des équipes féminines ou investi(e)s dans le projet féminin du club



- Nombre d'éducateurs(trices) et de dirigeant(e)s N/N+1
- Nombre de formations suivies
- Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 2)

**Mise en place d'actions visant à intégrer des femmes dans l'encadrement d'équipes et dans l'organisation du club**



Femmes de tout âge



- Nombre de femmes participant aux formations proposées par les instances (+10% minimum)
- Evolution positive du nombre de femmes intégrées dans le Comité Directeur du club
- Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 2)



# SENSIBILISATION ET MOBILISATION AUTOUR DES VALEURS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'une action dans le cadre du dispositif fédéral « Le Foot entre en jeu » (à déposer via Footclubs ou Portailclubs)



Tout public  
(licencié(e) ou non)

- Enfant
- Adolescent
- Adulte
- Famille



- Nombre de participantes (licencié(e)s ou non)
- Dépôt de l'action sur « Développer son club ») accessible depuis Portailclubs ou Footclubs sur la thématique identifiée du programme « **Le Foot entre en jeu** ». (Football, Multisports, Educatif, Festif)



## 2.4 | Animations vacances olympiques et paralympiques

# ANIMATIONS VACANCES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'animations\* dans le cadre du dispositif « Le Foot entre en jeu » pendant les vacances scolaires de printemps et d'été des territoires prioritaires



U6-U18 F/G  
Licencié(e)s et  
non-licencié(e)s



- Nombre de participant(e)s
- Type d'animations



\* Aide forfaitaire de 300€/demi-journée dans le cadre de l'organisation de 5 demi-journées obligatoires, soit 1 500€ par porteur de projet



03

---

# Informations pratiques

# Bonnes pratiques pour déposer un dossier



Une guide d'utilisation de l'outil en ligne « **Le Compte Asso** » pour vous guider dans la saisie de votre demande de subvention



Renseigner/Mettre à jour les informations de l'association (pensez à vérifier que votre RIB est bien à jour sur la plateforme « **Le Compte Asso** » et au nom exact de l'association)



Des informations à saisir **impérativement** afin que votre dossier soit instruit par les instances fédérales :

- ⦿ Numéro d'affiliation
- ⦿ Code de votre Territoire / Ligue régionale (voir en annexe)
- ⦿ Dispositif fédéral de rattachement de l'action (menu déroulant)

# Bonnes pratiques pour déposer un dossier

- ▶ Des **dépenses non subventionnables** à exclure de votre projet



- ⦿ Construction/rénovation d'infrastructures lourdes
- ⦿ Emploi/apprentissage
- ⦿ Frais pédagogiques d'une formation d'éducateur(trice)s ou de dirigeant(e)s déjà pris en charge par le F.A.F.A.

- ▶ **Le bilan de vos actions subventionnées en 2023 à envoyer parallèlement**



Dans le cas où vous avez bénéficié d'une subvention ANS en 2023, le bilan de votre action devra être saisi de manière dématérialisée sur le Compte Asso avant le 30 juin 2024 (cf partie 04)

**Aucune action ne pourra être reportée à l'année suivante.**

- ▶ **Un unique dossier par porteur de projet avec 1, 2 ou 3 action(s)**



Si vous souhaitez déposer plusieurs actions, il vous suffit de créer un seul et unique dossier sur le Compte Asso et les déposer dans celui-ci. Pour rappel, le **nombre d'actions pouvant être subventionnée est limité à trois.**

- ▶ **Qui contacter en cas de question ?**



Nous vous invitons à vous rapprocher de votre District pour toute question.

04

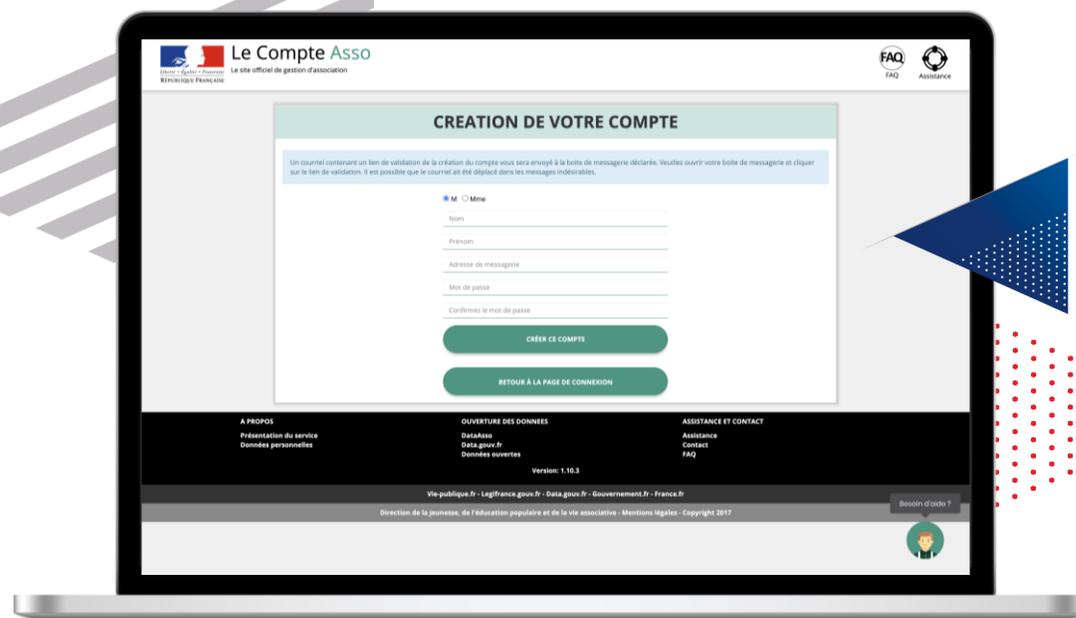
---

# Bilan des actions financées en 2023

# 4.1 | Justifier ses actions de la campagne 2023

**RAPPEL : un compte-rendu financier doit être rempli pour chaque action financée**

## Situation 1 : action totalement réalisée



The screenshot displays the 'Le Compte Asso' website interface for account creation. The page title is 'CREATION DE VOTRE COMPTE'. A message states: 'Un courriel contenant un lien de validation de la création du compte vous sera envoyé à la boîte de messagerie déclarée. Veuillez ouvrir votre boîte de messagerie et cliquer sur le lien de validation. Il est possible que le courriel ait été déplacé dans les messages indésirables.' Below this, there are input fields for 'M. / Mme', 'Nom', 'Prénom', 'Adresse de messagerie', and 'Mot de passe', followed by a 'Confirmez le mot de passe' field. Two buttons are visible: 'CRÉER CE COMPTE' and 'RETOUR À LA PAGE DE CONNEXION'. The footer contains navigation links for 'A PROPOS', 'OUVERTURE DES DONNÉES', and 'ASSISTANCE ET CONTACT', along with version information and legal notices.

Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur **« Le Compte Asso » avant le 30 juin 2024.**

## Situation 2 : action ayant débuté avant le 31 décembre 2023, qui est en cours de réalisation et qui se terminera avant le 30 juin 2024

- ▶ Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur **« Le Compte Asso » avant le 30 juin 2024.**

## Situation 3 : action non réalisée en 2023

- ▶ Vous devez l'indiquer dans **le compte-rendu financier dématérialisé sur « Le Compte Asso », en répondant « non » à la question « Ce projet a-t-il été réalisé ? » avant le 30 juin 2024.**



**Une demande de reversement\* totale de l'aide vous sera alors adressée par l'Agence Nationale du Sport.**



## 4.2 | Bien remplir le compte-rendu financier

# Compléter le compte-rendu financier

Le compte-rendu financier de votre action est à compléter de manière dématérialisée sur Le Compte Asso. Voici les étapes à suivre pour le **remplir de la bonne manière** :

1. Se connecter sur Le Compte Asso
2. Se rendre sur « Saisir les comptes-rendus financiers »
3. Cliquer sur le logo : 
4. Indiquer si le projet a été réalisé ou pas. Si le projet n'a pas été réalisé, s'arrêter là.
5. Décrire la mise en œuvre de l'action réalisée
6. Renseigner les informations relatives au public bénéficiaire
7. Indiquer les dates et lieux de réalisation
8. Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés (*voir pages suivantes*)
9. Indiquer le montant réalisé dans le cadre de l'action ainsi que le budget réalisé
10. Remplir la partie « Annexe »
11. Renseigner la partie « Représentant légal et signature »
12. Transmettre le compte-rendu

**Pour vous aider, vous retrouverez en ligne le guide Le Compte Asso « Saisir son compte rendu financier »**

# Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés

L'objectif de cette partie est de mesurer la réussite du projet à l'aide d'indicateurs que vous devrez renseigner sur votre compte-rendu financier. Voici les indicateurs pour l'axe « Sport-Santé » de la campagne 2023 :

Thématiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs de performance
Développement d'une offre de Foot en Marchant ou de Fit Foot	Mise en place d'une offre de pratique « Foot en marchant » ou « Fit foot » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante	<p><b>Foot en marchant:</b>  <b>Cibles :</b> Licencié(e) FFF +45 ans H/F, et public sport adapté/handisport H/F  <b>Indicateurs :</b> Existence d'une section loisir reconnue par la FFF; 10 participant(e)s licencié(e)s loisirs FFF au minimum</p>
		<p><b>Fit Foot :</b>  <b>Cibles :</b> Ouvert à tout public licencié H/F ; Public féminin prioritaire  <b>Indicateurs :</b> Existence d'une section loisir reconnue par la FFF; 10 participantes licenciées loisir FFF au minimum (pour la saison en vigueur au moment de l'action)</p>
	Organisation d'initiations et/ou d'évènements de découverte à destination de nouveaux publics	<p><b>Foot en marchant :</b>  <b>Cibles :</b> Licencié(e) FFF +45 ans H/F, et public sport adapté/handisport H/F  <b>Indicateurs :</b> 2 évènements au minimum mis en place ; 15 participant(e)s minimum (3 équipes)</p>
		<p><b>Fit Foot:</b>  <b>Cibles :</b> Ouvert à tout public licencié ou non licencié H/F ; Public féminin prioritaire  <b>Indicateurs :</b> 2 initiations/évènements mis en place au minimum ; 10 participantes minimum (licenciées et non licenciées)</p>
Développement d'actions de prévention	Mise en place de campagnes de formation aux gestes de premiers secours, de campagnes d'information sur les commotions cérébrales ; sur la lutte contre le dopage, sur la prévention des conduites addictives et sur l'hygiène de vie du sportif (ateliers PEF sur l'hydratation ou l'alimentation)	<p><b>Cibles :</b> Licencié(e)s  <b>Indicateurs :</b> Nombre de licencié(e)s formé(e)s</p>
	Mise en place d'actions de prévention primaire pour réduire les blessures (échauffement structuré à visée préventive), de gestion médico-psychologique des accidents sportifs sur le terrain et de formation aux campagnes médicales	<p><b>Cibles :</b> Educateur(trice)s  <b>Indicateurs :</b> Nombre d'éducateur(trice)s formé(e)s</p>

# Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés

Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de la pratique » de la campagne 2023 :

Thématiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs de performance
Développement et structuration de la pratique féminine	Mise en place d'actions promotionnelles (journée portes-ouvertes, ...) pour augmenter le nombre de pratiquantes	<b>Cibles</b> : Non licenciées de tout âge <b>Indicateurs</b> : Nombre de nouvelles licenciées ; Nombre d'équipes N/N+1 ;
	Mise en place de sessions de formations initiales et continues visant à augmenter le nombre d'encadrant(e)s et à améliorer le niveau de compétence	<b>Cibles</b> : H/F encadrant des équipes féminines ou investis dans le projet féminin du club <b>Indicateurs</b> : Nombre d'éducateurs(trices) et de dirigeants/es N/N+1
	Mise en place d'actions pour fidéliser les licenciées	<b>Cibles</b> : Licenciées de tout âge <b>Indicateurs</b> : Taux de renouvellement des licences féminines (joueuse, dirigeante, éducatrice) et participation à l'opération fédérale « Toutes Foot »
Développement de la pratique Futsal	Création d'une section futsal ou ouverture d'une nouvelle catégorie (jeunes, enfants, féminine)	<b>Cibles</b> : U9-Séniors H/F <b>Indicateurs</b> : 8 licences futsal minimum dans la catégorie (à partir des U9) ; 1 séance hebdomadaire minimum ; Organisation ou participation au minimum à journée ou ½ journée promotionnelle, et/ou Rentrée du Futsal et/ou Journée Nationale Futsal
	Animation d'une section futsal	<b>Cibles</b> : U9-Séniors H/F <b>Indicateurs</b> : 8 licences futsal minimum dans la catégorie (à partir des U9) ; 1 séance hebdomadaire minimum ; Organisation ou participation au minimum à une journée ou ½ journée promotionnelle, et/ou Rentrée du Futsal et/ou Noël du Futsal ; référent Section Futsal ayant suivi à minima le Module « Initiation » Futsal

# Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés

Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de la pratique » de la campagne 2023 :

Thématiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs de performance
Développement du football en milieu scolaire	Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des écoles primaires	<p><b>Cibles</b> : U8-U11 filles-garçons</p> <p><b>Indicateurs</b> : Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'une école ; Nombre de convention « tripartite » signée entre un club, une école et la mairie</p>
	Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des collèges	<p><b>Cibles</b> : U12-U15 filles-garçons</p> <p><b>Indicateurs</b> : Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'une école; Nombre de convention « tripartite » signée entre un club, un collège et la mairie/département</p>
	Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des lycées	<p><b>Cibles</b> : U16-U18 filles-garçons</p> <p><b>Indicateurs</b> : Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'une école; Nombre de convention « tripartite » signée entre un club, un collège et la mairie/département</p>
Développement d'une offre de pratique loisir	Création d'une section Foot Loisir au sein du club via le processus partagé par la FFF/Ligue/District	<p><b>Cibles</b> : Dirigeant(e)s et éducateur(trice)s</p> <p><b>Indicateurs</b> : Nombre de licences Loisir dans le club ; Validation de la Section par les instances</p>
	Participation à des événements organisés par le District liés à une pratique loisir (critériums, événement promotionnel...)	<p><b>Cibles</b> : Tout licencié(e)</p> <p><b>Indicateurs</b> : Nombre de licencié(e)s prenant part à l'offre de pratique</p>

# Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés

Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de la pratique » de la campagne 2023 :

Thématiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs de performance
Développement et structuration de la pratique des jeunes	Mise en place de journées portes ouvertes et/ou de stages au sein du club	<b>Cibles</b> : Non-licencié(e)s (portes-ouvertes) ; U6-U13 H/F (stages) <b>Indicateurs</b> : Nombre de nouveaux licencié(e)s U6-U13 H/F N/N+1 ; Nombre de participant(e)s
	Elaboration et mise en œuvre d'un projet club pour structurer et développer l'Ecole de Football	<b>Cibles</b> : Licencié(e)s U6-U13 garçons <b>Indicateurs</b> : Evolution du nombre de joueur(se)s et taux de fidélisation U6-U13 H/F N/N+1 ; Nombre d'équipes engagées sur les plateaux ; Niveau de labellisation atteint
Développement de l'arbitrage	Organisation d'ateliers de sensibilisation à la fonction d'arbitre (quiz vidéo, jeu de lois...)	<b>Cibles</b> : Licencié(e)s et parents <b>Indicateurs</b> : Nombre de personnes sensibilisées ; Diminution des actes d'incivilité pendant les matchs

# Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés

Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » de la campagne 2023 :

Thématiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs de performance
<b>Engagement environnemental</b>	Mise en place d'actions visant à développer la gestion éco-responsable du club, en lien avec le guide pratique « mon club de football éco-responsable »	<b>Cibles</b> : Dirigeant(e)s, éducateur(trice)s, licencié(e)s, parents et acteur(trice)s de l'écosystème du club <b>Indicateurs</b> : Nb personnes impactées ; Mesure de la réduction des déchets ; Economie d'énergie ; Kms parcourus en covoiturage / mobilité douce ou active ; etc...
	Mise en place d'actions visant à sensibiliser à l'éco-responsabilité au sein du club et/ou sur un événement, en lien avec le PEF ou des partenaires experts	<b>Cibles</b> : U8-U15 H/F <b>Indicateurs</b> : Nb personnes impactées ; Collaboration avec des partenaires experts ; Nb actions ponctuelles organisées ; Mise en place d'un système d'évaluation d'impact (questionnaire)
<b>Le football comme outil d'insertion</b>	Mise en place d'actions structurantes ou événements visant à proposer une pratique inclusive et partagée du Football	<b>Cibles</b> : Personnes ayant le statut de réfugié(e)s, mineur(e)s non accompagné(e)s, migrants, demandeurs d'asile ; Personnes sans domicile fixe ; Personnes domiciliées en territoires carencés (ZRR, QPV, QRR) ; Personnes souffrant d'un handicap physique, mental ou sensoriel <b>Indicateurs</b> : Concours et soutien d'experts et partenaires (comités locaux de la FFSA/FFH, associations d'experts, collectivités, services de l'Etat...) ; Utilisation des fiches P.E.F/vidéos de la Charte d'Ethique et de Déontologie; Lien avec les programmes Paris 2024 (ex : Semaine Olympique)
	Mise en place d'actions permettant l'épanouissement des licencié(e)s par l'engagement citoyen, l'ouverture civique, la découverte culturelle, le lien intergénérationnel, la solidarité, la rencontre avec des entreprises....	<b>Cibles</b> : Tout licencié <b>Indicateurs</b> : Collaboration avec des associations et partenaires institutionnels experts
<b>Développement de programmes d'accompagnement scolaire</b>	Mise en place de créneaux de soutien scolaire auprès de ses licencié(e)s au sein du club	<b>Cibles</b> : U8-U13 F/G <b>Indicateurs</b> : Nombre de créneaux de soutien scolaire mis en place ; Nombre de licencié(e)s participants ; Inscription au dispositif « Puissance Foot »

# Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés

Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » de la campagne 2023 :

Thématiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs de performance
<b>Promotion et développement du Programme Éducatif Fédéral</b>	Organisation d'ateliers/animations permettant de faire vivre le Programme Éducatif Fédéral dans le club et/ou auprès des licencié(e)s	<p><b>Cibles</b> : U6-U19 H/F</p> <p><b>Indicateurs</b> : Engagement du club dans le dispositif ; Nombre d'actions mises en place et remontées sur le site internet dédié ; Résultat du club au Challenge National PEF</p>
<b>Renforcer le "vivre-ensemble": prévenir et accompagner</b>	Mise en place d'actions de prévention et/ou de réparation contre tout comportement discriminatoire	<p><b>Cibles</b> : Tout licencié</p> <p><b>Indicateurs</b> : Collaboration avec des associations expertes comme la LICRA (lutte contre le racisme et prévention de la radicalisation), FOOT ENSEMBLE (lutte contre les discriminations), LE TRIMARAN (lutte contre les violences) et les acteurs institutionnels (dont les Forces de l'ordre)</p>
	Mise en place d'actions relatives à la protection des licencié(e)s contre les maltraitances (harcèlement, violences sexuelles, bizutage, abus,...)	<p><b>Cibles</b> : Licencié(e)s et parents</p> <p><b>Indicateurs</b> : Collaboration avec des associations expertes comme le Comité Ethique et Sport, partenaire expert de la FFF ; Utilisation des fiches PEF dédiées au sujet et vidéo Intégrité de la Charte d'Ethique et de Déontologie du football</p>
<b>Encadrement bénévole et féminisation de l'encadrement</b>	Création et/ou animation d'un collectif de bénévoles au sein du club	<p><b>Cibles</b> : Joueur(euse)s du club et familles</p> <p><b>Indicateurs</b> : Nomination d'un animateur du collectif ; Nombre de licences « volontaires » signées (+10% minimum)</p>
	Mise en place d'actions visant à promouvoir l'activité du club auprès de publics ciblés dans le but de recruter des bénévoles	<p><b>Cibles</b> : Etudiant(te)s, actif(ve)s, retraité(ée)s</p> <p><b>Indicateurs</b> : Nombre de personnes sensibilisées lors des actions menées (+10% minimum) ; Nombre de nouveaux licencié(e)s (dirigeant(e)s, volontaires,...) (+10% minimum)</p>
	Mise en place d'actions visant à intégrer des femmes dans l'encadrement du club	<p><b>Cibles</b> : Femmes dirigeantes de tout âge</p> <p><b>Indicateurs</b> : Nombre de femmes participant aux formations proposées par les instances (+10% minimum) ; Evolution positive du nombre de femmes intégrées dans le Comité Directeur du club ; diversification de l'offre de mission proposées aux femmes ; évolution positive du nombre de femmes au comité directeur.</p>

# Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés

Pour remplir les indicateurs de performance sur Le Compte Asso, vous devez suivre les étapes mentionnées ci-dessous et **ajouter les indicateurs d'évaluation** liés à votre action, disponibles aux pages suivantes.

**Evaluation des objectifs réalisés**

Objectifs - Pérenniser les actions entreprises sur les 4 écoles afin de mettre en valeur le processus du projet (d'ici 3 ans les élèves touchés en CE2 seront en CM2 et bénéficieront du cycle d'apprentissage SAVOIR CIRCULER) - Pérenniser les actions entreprises auprès des deux écoles de secteur QPV en 2019-2020 - Développer le projet en intégrant 6 nouvelles écoles - Développer le territoire de Facton en impliquant des écoles de milieu Urbain, Urbain QPV, Rural et Rural ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) - Intégrer les actions savoir Rouler et Savoir Circuler en partenariat avec l'IME de Laon et l'association ASPIE RATION au projet SAVOIR ROULER à VELO

Indicateurs au regard des objectifs - Parcours test en début de projet (état des acquis) - Réalisation des sorties Finales sur un trajet symbolique de l'utilisation du vélo comme mobilité douce du quotidien - Remise de l'Attestation SAVOIR ROULER à VELO aux jeunes ayant réalisé cette sortie.

Les objectifs du projet ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Aucun indicateur référencé dans le projet de la demande de subvention

Barre	Intitulé	Minimum obtenu	Maximum obtenu	Réalisé	Actions
Indicateur n°1	Intitulé de l'indicateur			Résultats obtenus	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

ENREGISTRER

- 1 Renseignez si les objectifs de l'action ont été remplis au regard des indicateurs définis.
- 2 Vous pouvez ajouter des indicateurs d'évaluation du projet en cliquant sur  et renseignez les valeurs.
- 3 Sauvegardez les informations renseignées en cliquant sur le bouton « Enregistrer ».

05

---

# Calendrier

# Calendrier 2024



12 MARS

14 MARS

30 AVRIL

30 JUIN

JUIN A SEPTEMBRE

JANVIER A JUIN 2025



Organisation d'un  
webinaire FFF  
pour  
les clubs

Lancement  
de la  
campagne  
2024

Date butoir de  
dépôt des dossiers  
2024 sur Le  
Compte Asso

Date butoir pour la  
transmission des comptes-  
rendus financiers de la  
campagne 2023 sur Le  
Compte Asso

Mise en paiement et  
mise à disposition de  
la notification de  
décision par l'ANS sur  
Le Compte Asso

Saisie des comptes-  
rendus financiers de la  
campagne 2024 sur Le  
Compte Asso



06

---

# Annexe

# Annexe – Codes de subvention pour déposer un dossier

